

Boum de Noël



LARRÉ

L'INFORMATION DE LA COMMUNE DE LARRÉ

JANVIER 2020

Balade botanique automnale



Le mot du Maire

Comme tous les ans, cette fin d'année est l'occasion de vous adresser ce petit mot pour vous souhaiter, en mon nom et celui de mon conseil, tous nos vœux pour 2020. Que cette nouvelle année soit porteuse d'espoir pour vous tous et l'ensemble de votre famille.

Déjà se profile pour cette nouvelle année la fin du mandat de l'actuel conseil. Comme déjà annoncé, je ne quitte pas cette fonction de Maire avec le sentiment du devoir accompli, mais avec la volonté de passer le relais à une nouvelle équipe qui, je suis persuadé, aura à cœur de faire bouger la commune et de la rendre encore plus dynamique. Je leur souhaite bon vent pour ces 6 prochaines années.

Deux gros projets structurants ont été lancés en 2019, ils se poursuivront durant cette future année et avec la nouvelle équipe, puisque des élections vont avoir lieu en Mars. Premier projet porté par la commune : la réhabilitation d'un bâtiment en centre bourg avec à l'étage deux logements locatifs, un T2 et un T3, le rez-de-chaussée, comme déjà annoncé, à vocation professionnelle. 4 box, de 30 à 40 m2, avec sanitaires, devraient voir le jour. A l'arrière, une voirie d'accès est en cours de réalisation, ce qui nous a permis de dégager un terrain que nous allons confier à un bailleur social pour y réaliser 4 logements locatifs de plain-pied accessibles pour personnes âgées ou à mobilité réduite.

Deuxième projet, un lotissement « Le Domaine des Landes » devrait voir le jour dans le secteur de Kériel. Le choix définitif d'aménagement a été décidé en décembre, viendra ensuite le permis d'aménager, la phase appel d'offres et ensuite les travaux de voirie et réseaux courant deuxième semestre. Si tout se passe bien, la commercialisation de la 1ère tranche de 22 lots pourra commencer en 2021. Cela peut paraître long mais on ne peut y échapper.

Bonne année à toutes et à tous

Le Maire, André Sérazin

SOMMAIRE

Le Mot du Maire	P	2
Sommaire	P	2
Compte-rendu des CM (cahier central)	P	I à VIII
Etat-civil	P	3
Urbanisme	P	4 et 5
La vie communale	P	6 à 9
Les animations municipales et la médiathèque	P	10 et 11

Les nouveaux services	P	12
Calendrier des Manifestations	P	13
Le Journal des Associations	P	14 à 17
Les infos inter-communales	P	18 à 20
Les Amis de l'École publique	P	21
Les Petits Apprentis	P	22 et 23
Le Téléthon 2019	P	24

Contact : Mairie de Larré
1 Place Guillaume Pichon 56230 LARRÉ
Tél 02.97.67.20.50
mail : mairielarre@wanadoo.fr
Page facebook : Mairie de Larré

Bienvenue à :



25 décembre 2018 : Noah SECK – 11 rue de la Forge.
18 février : Léonie GUILLAS – 20 rue du Pré de la Motte.
09 mars : Anaé LE NEVÉ – 4 Le Quinquis.
11 mars : Joanne SAMSON – 9 Les Hauts du Gohlen.
11 mars : Chelsey LE MARCHAND GICQUIAU – 2 Les Jardins du Rohélet.
22 mars : Anouk SUAUD – 1 Kériel.
27 mars : Elyna DANIEL – 16 Le Quinquis.
05 avril : Éva GALAY – 7 Le Clos Edouard.
12 mai : Raphaël KLOSTERMANN – 3 Le Budy.
29 juillet : Arthur HAUMAÎTRE – 1 Les Hauts du Gohlen.
10 août : Charly MONNERAYE – 1 Clos du Maingle.
15 août : Hanaé LEBON – 14 rue du 19 Mars 1962.
17 septembre : Ilaria LE CADRE – 13 Quénahé.
18 octobre : Lucie FORTIER – 25 Moustoir Maria.
29 octobre : Tyliann PAUVERT MUSET – 19 Kerdego.

Ils se sont dit « oui »

Mariages célébrés sur la commune

27 avril : Jean-Marc BOUTROS et Christine BRIOT.
11 mai : Denis BLUM et Nelly DESCAMPS.
14 septembre : Nathalie BOLZER et Nadège CHAMBRAUD.



Ils nous ont quittés :



28 mars : Michel RAULO, 66 ans.
01 avril : Jean-Pierre COUDRAY, 81 ans.
09 avril : Pierre AUDRAN, 68 ans.
08 octobre : Marguerite THUAL née LE COINTE, 91 ans.
21 octobre : René MOISSARD, 94 ans.
03 novembre : Monique LABAS née LAUNAY, 84 ans.

DÉCLARATIONS PRÉALABLES ACCORDÉES EN 2019

13/12/2018	BOUJU Vincent et MERLAND Anysia	Maison d'habitation	Beau Soleil
21/02/2019	GAZENGEL Michel	Extension d'un bâtiment d'exploitation agricole	Quénahé
17/04/2019	DEBIBIE Florian et NICASTRO-MARTIN Sandy	Maison d'habitation	L'Hôpital
09/05/2019	ROLLET Stéphane et LE CAM Coralie	Maison d'habitation	Quinquis
16/07/2019	EARL JAFFRELOT	Construction d'une nurserie sur paille	Hayo
02/08/2019	FIBA Frédérique	Maison d'habitation	6 Lotissement St Aignan
30/08/2019	GOUVERNEUR Laurent et LARVOIR Eloïse	Changement de destination d'un bâtiment agricole en habitation	Moustoir Maria
01/10/2019	MARCHOUX Eric	Maison d'habitation	3 Lotissement St Aignan
19/11/2019	OILLIC Alexandre	Changement de destination d'un bâtiment agricole en habitation, démolition partielle	L'Hôpital

PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉS EN 2019

09/01/2019	BOUGEARD Christian	Piscine	2 Beau Soleil
25/02/2019	LE BRUN Gwendal	Edification d'une clôture et pose d'un portail et portillon	15 rue du 19 Mars 1962
04/03/2019	LE BRUN Sophie	Rénovation maison d'habitation	Kerhulo
20/03/2019	PERDU Christian	Création et modification d'ouvertures	10 Moustoir Maria
23/03/2019	HAUMAITRE Sylvain	Edification d'une clôture	1 Les hauts du Gohlen
03/05/2019	LE CLAINCHE Karen	Remplacement d'un portail	11 rue de la Forge
25/05/2019	COUDON Goulwen et CAUDAN Annabelle	Création d'ouverture (châssis de toit)	3 Lotissement Le Mesteno
12/06/2019	PAUTREMAT Mickaël	Création d'une ouverture et remplacement d'un châssis de toit	8 Lotissement Kériel
14/06/2019	COMPARIN Jean-Paul et GERARDOT Catherine	Edification d'une clôture	8 Beau Soleil
02/07/2019	SAMSON Dimitri	Abri de jardin	9 Les Hauts du Gohlen
05/07/2019	LABAT Géraldine	Abri de jardin	8 Les Hauts du Gohlen
10/07/2019	LE BOURHIS Jonathan	Clôture et création d'une ouverture	1 Le Quinquis
12/07/2019	DE MONTI Catherine	Modification d'une ouverture	11 rue du Calvaire
12/07/2019	DE MONTI Catherine	Abri de jardin	11 rue du Calvaire
12/07/2019	BOITET Elisabeth	Création d'une ouverture	6 Kerplat
27/07/2019	DESPUJOLS Dominique	Préau ouvert	3 Bis rue de la Fontaine St Méen
30/08/2019	SERAZIN David	Division de terrain (1 lot)	Quinquis
23/10/2019	PAUTREMAT Mickaël	Modification d'une clôture	8 Lotissement Kériel
15/11/2019	LE PAGE Raymond	Division de terrain (1 lot)	Rue de la Grée

Une nouvelle salle de classes pour les « Petits Apprentis »



Les travaux de réhabilitation de l'ancien préau en salle multi-activités sont maintenant terminés. Les « Petits Apprentis » pourront l'investir dès la rentrée de Janvier. Le retard pris par certaines entreprises n'a pas permis d'ouvrir ce nouvel équipement à la rentrée de Septembre, comme cela était prévu.

Cette salle de 75 m2, mise à la disposition de l'équipe enseignante, est équipée d'un coin « sanitaires » également accessible de la cour.



L'accès à l'école s'effectue par un portail sécurisé qui est verrouillé dès que la rentrée des élèves est effective, l'ouverture se fait ensuite grâce à un visiophone géré de l'intérieur de la classe de la Directrice.

Afin d'achever ses obligations d'accessibilité aux bâtiments publics, la commune en a profité pour équiper l'école d'un accès pour personnes handicapées.

2 projets importants

Premier projet : Bâtiment en centre-bourg et le Clos du Rohelet

Réhabilitation d'un bâtiment en centre-bourg avec à l'étage 2 logements locatifs, un T2 et un T3, le rez-de-chaussée, à vocation professionnelle, comprendra 4 cellules de 30 à 40 m2, avec sanitaires.



A l'arrière du bâtiment, une voirie d'accès permettra de desservir « Le Clos du Rohelet ». Cette parcelle, sera confiée à un bailleur social pour y construire 4 logements locatifs de plain-pied accessibles aux personnes vieillissantes ou à mobilité réduite.



Deuxième projet : Le Domaine des Landes

un lotissement devrait voir le jour dans le secteur de Kériel. Le choix définitif d'aménagement a été décidé en décembre, viendra ensuite le permis d'aménager, la phase appel d'offres et ensuite les travaux de voirie et réseaux courant deuxième semestre. La commercialisation de la 1ère tranche de 22 lots pourra commencer en 2021.

Plan local d'urbanisme Intercommunal (PLUI)

L'élaboration du PLUI touche à sa fin. L'objectif du PLUI est de fixer les règles d'urbanisme pour les 10 prochaines années, puis de réaliser une révision pour les 10 années suivantes.

Toutes les demandes effectuées lors de l'enquête publique par les partenaires associés et les citoyens ont été analysées et une réponse a été faite.

L'approbation du PLUI est prévue normalement lors d'un vote en conseil communautaire le 16 décembre 2019. Il entrera en vigueur fin janvier 2020, après le contrôle de légalité, et deviendra à ce moment opposable à tous les citoyens de Questembert Communauté.

Parc éolien du Rocher Breton (les chiffres au 30/11/2019)

Production 2019 (KwH):	16 435 529
Heures de fonctionnement 2019:	30 144
Vitesse moyenne du vent 2019:	6,09

Pour info, la fiscalité devrait être calculée sur la base de 9.000 € que la Communauté de Communes nous reversera en début d'année 2020 pour l'année 2019. A cela, il y a lieu d'ajouter la part du foncier que l'on ne connaît pas vraiment. Les deux cumulés devraient avoisiner les 10.000 €.

Ressources humaines

Nouvelles recrues au sein du personnel de la Mairie

Depuis la rentrée scolaire de septembre, Emmanuelle Le Mellec occupe le poste D'ATSEM dans la classe des petite et moyenne sections en remplacement d'Isabelle Gomez qui a pris une disponibilité de trois ans. Elle habite la commune de Molac.

Pour remplacer Madame Chantal Houeix, qui a fait valoir ses droits à la retraite à partir du 1er octobre, nous avons recruté Madame Marie Oillic, en qualité d'adjoint technique, pour assurer le service de restauration scolaire ainsi que l'entretien des locaux de l'école. Elle habite la commune d'Elven

Nous leur souhaitons une bonne réussite dans leurs fonctions.



**Emmanuelle
Le Mellec**



**Marie
Oillic**

D'autres infos...

Chantal HOUEIX travaille toujours à nos côtés. Elle intervient, pendant le temps du midi, à la cantine avec Sabrina LE BARS afin d'assurer au mieux les temps des repas de nos « Petits Apprentis ».

Quant à Sophie LE BRUN, elle a été embauchée à temps complet en qualité d'Adjoint technique depuis le 1^{er} octobre 2019.



Départ à la retraite de Chantal Houeix

Le 13 Décembre 2019, le Conseil Municipal et les employés municipaux se sont rassemblés autour d'André Sérazin pour souhaiter une longue et heureuse retraite à Chantal Houeix, après 16 ans de travail effectué au sein des services municipaux. A cette occasion, Chantal et son mari Bernard se sont vus remettre des fleurs, une bonne bouteille, des bons cadeaux pour une journée festive avec les voyages Rouxel et un repas au restaurant « Les Caudalies » de Questembert

Bonne retraite Chantal !

Livres d'Or de naissance du second semestre



Bienvenue aux nouveau-nés de Larré et toutes nos félicitations aux heureux parents !



Commémoration du 11 Novembre

De nombreux larréens s'étaient déplacés pour la commémoration de l'Armistice de 1918.

A cette occasion, Antoine Morel, président de la section ACPG de Larré a décerné la Croix du Combattant à Messieurs Jacques BUGNON et Jean-Dany POIRIER. Deux jeunes ayant effectué leur Service National Universel, Mélody Sayer et Maud Perrot, ont également participé à cette commémoration.

Quelques enfants, préparés par leur professeur, ont entonné la Marseillaise avec les adultes et chanté en "solo" le couplet des enfants.

A l'issue de la cérémonie, tout le monde s'est retrouvé en mairie pour partager le pot de l'amitié.



Repas offert aux aînés



Le jeudi 28 novembre salle Agapanthe. 60 convives, invités et membres du CCAS se sont retrouvés pour partager le repas concocté par M. Le Bodo, traiteur à Questembert. La journée s'est déroulée dans la bonne humeur, ponctuée de musique et de danses bretonnes grâce aux Timoniers de Saint-Guyomard.



Sortie à Paris, le 24 Octobre 2019

47 personnes : conseillers, salariés et invités à titre payant pour compléter le car, ont répondu à l'invitation de la Municipalité qui organisait le jeudi 24 Octobre, en partenariat avec notre député Paul Molac, une visite de l'Assemblée Nationale suivie d'une croisière sur la Seine.

Après un départ de Larré à 3h15, et quelques haltes sur la route, nous sommes arrivés devant l'Assemblée Nationale à 10h30. Après les contrôles d'usage, nous avons été reçus par Paul Molac et son attaché parlementaire Victor Gallou.



Avant la visite des lieux, nous avons visionné un court-métrage retraçant le rôle de l'Assemblée et des députés, nous avons ensuite été pris en charge par Patrick Jagoury, guide officiel de l'Assemblée Nationale, et, originaire de ... Molac !

Avec les explications très « enthousiastes » de Patrick, le Palais Bourbon n'a plus de secret pour nous, que ce soit au niveau de sa construction ou de son changement d'affectation au cours des ans. Nous savons presque tout sur le déroulement de la cérémonie d'investiture des nouveaux députés ainsi que leur position sur les bancs (certains changent même de place en cours de mandat !) Une incursion au cœur de l'hémicycle nous a permis de participer à quelques échanges entre députés et ministre ou secrétaire d'état (La séance portait sur le projet de loi de financement de la Sécurité Sociale 2020).

Un déjeuner nous attendait dans le pavillon réservé aux députés pour leurs réceptions, l'occasion également de compléter nos connaissances, Patrick est intarissable !

Après le repas, en sortant de l'Assemblée Nationale, nous avons longé les quais de Seine pour nous rendre à l'embarcadere des bateaux-mouches. Cette mini-croisière fluviale nous a permis de découvrir, sous un autre angle, les principaux monuments parisiens et de constater les dégâts causés par l'incendie « de Notre-Dame ».

La balade terminée, il ne nous restait plus qu'à reprendre l'autocar qui nous a ramené à Larré au milieu de la nuit.

Un grand merci à Paul Molac, à Victor Gallou, son attaché parlementaire, sans oublier Patrick Jagoury, notre guide.

Balade botanique automnale à Larré

23 personnes ont participé, le samedi 16 novembre, à la balade botanique animée par l'association « Sauter-ruisseaux » en partenariat avec la mairie de Larré et financée par l'Office de Tourisme de Questembert.

L'objectif de cette balade était de marcher bien sûr, mais aussi de se rencontrer, d'échanger ou tout simplement de flâner. Les randonneurs ont pu emprunter une partie des chemins de randonnée du circuit de la Noë des Dames. Outre les couleurs superbes que les bois affichent en cette saison, l'animatrice a su pimenter la balade par des explications sur les espèces d'arbres rencontrés en chemin et surtout apporter une touche féérique en ponctuant son discours d'histoires imaginaires en lien avec la forêt.



Exposition « Photos anciennes » de Larré



Dans le cadre des journées du Patrimoine 2019, la municipalité, en partenariat avec la médiathèque, a réalisé une exposition de photos anciennes de Larré. Le jeudi 19 septembre, les « Amis de l'Arz » sont venus la découvrir, en avant-première, puis ce fut le tour des « Petits Apprentis » le vendredi 20 septembre accompagnés de leur professeur Émilie.

Le samedi 21 septembre, journée du Patrimoine, la médiathèque a accueilli, toute la journée, des visiteurs intéressés par l'exposition.

Gérontologie



Cette année encore **la semaine bleue** qui s'est déroulée du 7 au 19 octobre a réservé de bons moments de convivialité aux aînés du territoire.

Le 9 octobre deux groupes de 12 personnes ont pu visiter les 4 éoliennes sur le parc Eolien du Rocher Breton à Larré animé par Adrien DANIEL de la Société ENERCON.

Enfance-Jeunesse

Durant les vacances scolaires de la Toussaint, les 9/11 ans des centres de loisirs se sont retrouvés à Larré.

18 à 32 jeunes ont participé à des journées bien remplies encadrées par François JOSSE, directeur des centres de loisirs de Questembert Communauté.

La maison des jeunes de Larré est ouverte tous les mercredis après-midi de 14 heures à 17 heures 30 à destination des jeunes de 11 à 17 ans dans le cadre d'une permanence d'accueil.

C'est un moment convivial sur lequel nous organisons régulièrement des sorties en commun avec les autres maisons des jeunes du territoire, mais aussi un temps de discussions, et d'échange avec les jeunes.

La programmation se fait en direct avec les jeunes en lien avec leurs envies, leurs demandes.

Pas besoin d'inscription et c'est gratuit !

Une navette est possible en début et fin d'après-midi pour le retour des jeunes.

Pour plus de renseignements vous pouvez contacter William au 06 87 99 84 12

Bilan dispositif Argent de Poche sur Larré :

Ce dispositif permet à des jeunes de 16 à 18 ans d'effectuer des missions au sein des communes. En contrepartie, ils reçoivent une indemnisation de 15 euros par ½ journée dont 30 minutes de pause.

Au sein de la mairie de Larré nous avons pu accueillir le 8 juillet mademoiselle PRADES Valentine encadrée par Sophie LE BRUN pour l'entretien de la salle AGAPANTHE et Julie BLIN qui a travaillé aux côtés de Chantal HOUEIX et procédé au nettoyage des jeux de la garderie.

Signature d'une convention avec Axa

Une convention a été signée le 26 Juin entre la société AXA et la municipalité de Larré pour la mise en place d'une mutuelle santé communale ouverte à tous les habitants de Larré. Cette offre de complémentaire santé est destinée à chaque Larréen et aux employés municipaux avec 30% de réduction pour les retraités et les travailleurs non salariés et 17,5% pour les autres. Ces conditions sont valables pour toute signature d'un contrat avant le 30 juin 2020.

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à contacter :

Valérie BESSE au 06.10.75.39.29 ou par mail : valerie.besse.am@axa.fr

Devis gratuit adapté à vos besoins



Élections Municipales de Mars 2020

Les prochaines élections municipales se dérouleront le dimanche 15 mars 2020 pour le premier tour. Le second tour des élections aura lieu le dimanche 22 mars 2020. Les électeurs auront jusqu'au **vendredi 7 février 2020** pour s'inscrire sur les listes électorales.

Pour être valides, les bulletins de vote, glissés dans l'urne, ne doivent comporter aucune rature ou signe distinctif. La liste doit être complète.

Atelier « Généalogie »

Les rencontres « Généalogie » se déroulent tous les 2 mois.

Ces rencontres bimestrielles permettent aux participants d'échanger des pistes, de faire le point sur leurs découvertes et d'aider à la recherche d'ancêtres sur les sites spécialisés en généalogie.

Prochaine rencontre le **Samedi 25 Janvier 2020 à 14h30**, salle Les Mimosas à côté de la médiathèque (gratuit).

Contact : collectif.culture.l@orange.fr 06.89.82.77.50



Ateliers « Arts créatifs » 2^{ème} semestre 2019



Fleurs en origami



Attrape-rêves

Toujours beaucoup de succès pour nos ateliers créatifs qui réunissent adultes et enfants (l'atelier est ouvert à tous - gratuit - sur inscription). Un moment de convivialité qui permet d'échanger et de faire connaissance avec de nouvelles personnes.

Pour répondre aux nombreuses demandes, un nouvel atelier « Création de fleurs en origami » est programmé le Samedi 11 Janvier 2020 à 14h30, salle « Les Mimosas » à côté de la médiathèque.

Inscrivez-vous par tél au 06.89.82.77.50 ou par mail : collectif.culture.l@orange.fr

Les activités pour les 0/3 ans

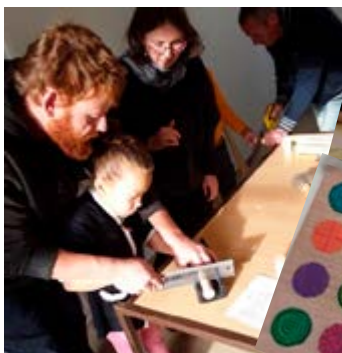
Vous trouvez le planning des activités : **Bébés Joueurs et Éveil Ludique** sur le site Internet de Questembert Communauté/page Larré/Services/Enfance Jeunesse

La médiathèque



Troc aux plantes

PETITS COUPS D'ŒIL SUR L'AUTOMNE PASSÉ



Création d'un jeu en bois



Exposition sur l'eau

La médiathèque (suite)

Voici une petite idée de ce qui va se passer en ce début 2020 :

Exposition des aquarelles d'André Ardoin

du 1er au 19 avril - vernissage le vendredi 3 avril à partir de 19h



André Ardoin vit en Bretagne depuis plusieurs années. Il a commencé l'aquarelle dans le Loiret en 2000 sous la houlette de Laurent Vauxion. Il aime peindre des natures mortes et des paysages souvent d'après ses propres photos prises au gré de ses voyages.

A l'occasion du vernissage, les musiciens du village sont invités à venir avec leurs instruments pour partager un moment convivial entre villageois.

N'hésitez pas à nous rendre visite pour tout renseignement.

Atelier : « Voyage numérique » avec l'association Electroni[k]

le samedi 7 mars de 10h à 12h (sur réservation)



Découvrez des expériences de jeux poétiques et innovants ! Après une introduction aux pratiques du jeu vidéo, les participants découvrent par binôme des jeux poétiques par leur univers visuel et sonore. Du jeu indépendant onirique aux défis multijoueurs sur tablette en passant par le retrogaming, les participant-es vivent des expériences de jeu uniques. Chacun vote ensuite pour sa découverte préférée, en développant son sens critique.

Cet atelier est financé et organisé par Questembert Communauté.

Exposition : Abeilles et autres insectes

du 5 au 27 mai – visible aux heures d'ouverture de la médiathèque

L'exposition montre la diversité extraordinaire des insectes de l'ordre des Hyménoptères auquel appartiennent les abeilles, les bourdons, les guêpes et les frelons. L'abeille domestique est particulièrement mise en évidence dans cette exposition ainsi que son rôle essentiel pour les êtres humains.



Elle est apparue il y a environ 100 millions d'années sur notre planète. Des peintures rupestres indiquent que les hommes préhistoriques prélevaient et consommaient du miel. L'apiculture ou élevage des abeilles se développe dès l'Antiquité en Égypte, en Grèce et dans l'Empire romain. Cette activité est aujourd'hui un métier autant qu'une passion. Les abeilles pollinisatrices jouent un rôle essentiel pour la multiplication des plantes à fleurs. Elles contribuent au développement (en qualité et en quantité) des cultures fruitières. Les abeilles sont également très sensibles à la pollution et sont parfois utilisées comme bio indicateurs pour évaluer la qualité de notre environnement.

« Les ateliers de la Médiathèque » :

Les ateliers se dérouleront cette année au gré des fêtes et des saisons.

Mercredi 19 février de 10h à 12h : à l'approche du carnaval, nous vous proposons de créer votre **masque en papier**.

Mercredi 18 mars à 10h30 : Petite promenade tout en douceur sur un **tapis à histoire**, histoire de se retrouver et de s'amuser ! Pour les tout petits de 0 à 3 ans – sur inscription.

Samedi 28 mars de 14h à 16h, nous accueillons le printemps avec un **troc aux plantes et graines**.

Mercredi 20 mai de 10h à 12h, en parallèle à l'exposition sur les abeilles, nous fabriquerons des **hôtels à insectes** pour aider et accueillir nos amies les toutes petites bêtes.

Mercredi 17 juin à 10h30 : **ronde d'histoires** pour les tout petits autour des arbres. Sur inscription.

Toute l'équipe de la médiathèque vous présente ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2020

Nouveaux services à Larré

Charpentier de Marine

Jean-Baptiste Patoureau, charpentier et ébéniste de marine, a profité du départ de la société Écopaille pour bénéficier d'un espace suffisamment grand afin d'exercer ses activités qui regroupent :

- Rénovation, réparation, entretien bateaux bois
- Aménagement intérieur
- Réalisation de toutes les pièces en bois sur les bateaux anciens qu'on lui confie (parfois classés)
- Construction classique et moderne



Coordonnées : jbpatureau@yahoo.fr - Tél 06.22.90.69.87 - Le site internet : www.boisetbateau-morbihan.com

Luthier



Installé depuis 6 mois au 13 de la rue de la fontaine Saint-Méen à Larré, Vivien Baulu y exerce son métier de Luthier, fabrication et réparation d'instruments à cordes pincées. Titulaire d'un CAP obtenu à l'ITEMM de Le Mans et après plusieurs stages chez des luthiers, Vivien se constitue actuellement un stock de guitares afin de pouvoir présenter ses créations dans les salons ou des foires auxquels il participe, mais également pour les acheteurs potentiels qui passent par son atelier.

Il réalise aussi, sur commande, des modifications sur des instruments existants comme par exemple rajouter des incrustations en nacre sur une guitare.

Coordonnées : vivienbaulu@hotmail.fr - tél 06.71.79.15.61

Charpentier

Samuel YON, 30 ans, est installé à Larré depuis février 2019

Son but est d'allier construction et écologie

C'est pourquoi il n'utilise que des essences de bois locales et des matériaux qui respectent l'environnement.

Il propose également des charpentes entièrement travaillées à la main pour entretenir un savoir faire oublié

Il réalise pour vous : maisons bois, charpentes, escaliers, terrasses, etc...



Sy Charpente 13 rue de la fontaine St-Méen 56230 Larré - Tél 06.84.54.20.07

Le shopping à la maison, c'est tendance !

Devenez hôtesse pour les marques Luxam et Divam. Produits de fabrication française : lingerie, chaussettes, draps de plage, collection polaire, linge de maison...



Pour tout renseignement, contacter :

Fabienne ROUXEL

Conseillère

Tél 06.50.91.11.32

Mail rouxel.gwenael@orange.fr



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14/06/2019

Présents : Mesdames LE BRETON GUENEGO. MALVILLE. MM. BERTIN. KERRAND. KNUCHEL. LE PAGE. MAGREX. SERAZIN. TIDU.

Absents : Mme DUPUIS. MM. LE MONIER-LE PAGE. SAYER. (excusés).

M BERTIN M. a été nommé secrétaire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 07 juin 2019

2019-06-01 : Questembert Communauté : Report de la date du transfert des compétences eau et assainissement à la communauté de communes au 1^{er} janvier 2026.

Vu la loi n° 2018-702 du 03 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes,

Vu l'instruction ministérielle du 28 août 2018 relative à l'application de la loi n° 2018-702 du 03 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes,

Vu les articles 64 et 65 de la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République modifiés,

Vu l'arrêté portant création de la communauté de communes du 30 décembre 1997,

Vu les derniers statuts en vigueur de la communauté de communes de Questembert Communauté en date du 21 décembre 2018,

Considérant que les communes membres d'une communauté de communes qui n'exerce pas, à la date de la publication de la présente loi, à titre optionnel ou facultatif, les compétences relatives à l'eau ou à l'assainissement peuvent s'opposer au transfert obligatoire, résultant du IV de l'article 64 de la loi n° 2015-991 du 07 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République, de ces deux compétences, ou de l'une d'entre elles, à la communauté de communes si, avant le 1^{er} juillet 2019, au moins 25 % des communes membres de la communauté de communes représentant au moins 20 % de la population délibèrent en ce sens. En ce cas, le transfert de compétences prend effet le 1^{er} janvier 2026.

Considérant que la commune de Larré est membre de la communauté de communes de Questembert Communauté,

Considérant que la communauté de communes n'exerce pas les compétences eau et assainissement à la date de publication de la loi du 03 août 2018,

Considérant que la commune souhaite reporter le transfert des compétences eau et assainissement au 1^{er} janvier 2026,

Considérant que la commune doit délibérer avant le 1^{er} juillet 2019,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **S'OPPOSE** au transfert obligatoire des compétences eau et assainissement à compter du 1^{er} janvier 2020 à la communauté de communes de Questembert Communauté.

- **DEMANDE** le report du transfert des compétences eau et assainissement au 1^{er} janvier 2026.

- **PRECISE** que la présente délibération sera notifiée au préfet du département et au président de la communauté de Questembert Communauté.

2019-06-02 : Elections 2020 - Recomposition de l'organe délibérant des EPCI à fiscalité propre l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux – nouvelles modalités de composition

Suite à la circulaire préfectorale du 12 mars dernier, sur les modalités de recomposition de l'organe délibérant de Questembert Communauté pour 2020,

Suite aux avis du Bureau communautaire en séance du 16 mai 2019 et du 6 juin 2019, et suite au conseil communautaire du 17 juin 2019,

Par courrier du 18 juin 2019, Mme la Présidente informe les communes de la Communauté de Communes des modalités de recomposition du conseil communautaire suite aux élections des conseils municipaux en 2020.

Aux termes de l'article L. 5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les conseils municipaux des communes composant l'EPCI ont **jusqu'au 31 août 2019** pour délibérer afin de fixer par un accord local le nombre et la répartition des sièges de conseillers communautaires au sein de leur EPCI de rattachement.

Si un accord local a été valablement conclu, le Préfet constatera par arrêté la composition qui en résulte.

L'arrêté de composition du futur conseil communautaire devra nécessairement être pris par le Préfet au **plus tard le 31 octobre 2019**. Il entrera en vigueur lors du prochain renouvellement des conseils municipaux en mars 2020.

A l'inverse, si aucun accord local n'a été conclu avant cette date et suivant les conditions de majorité requises, la composition qui en résulte sera de droit commun.

Vu les avis du Bureau communautaire en séance du 16 mai 2019, du 6 juin 2019 et avis du conseil communautaire du 17 juin 2019, proposant un accord local pour 38 sièges, appelé « scénario 5 », composé de la manière suivante :

COMMUNE	NOMBRE DE SIEGES
Questembert	11
Malansac	3
Berric	3
Caden	3
Molac	3
Pluherlin	2
La Vraie Croix	2
Limerzel	2
Lauzach	2
Larré	2
Saint Gravé	2
Le Cours	2
Rochefort en terre	1
TOTAL	38

Il appartient à chaque conseil municipal de se prononcer sur cette proposition d'accord local, fixant le nombre et la répartition des sièges de conseillers communautaires au sein de Questembert Communauté ; ceci **avant le 31 août 2019**.

Les communes doivent se prononcer selon les conditions de majorité qualifiée requise, soit : les deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population, ainsi que par le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale concernée.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- se prononce sur cette proposition d'accord local pour 38 sièges, comme détaillé dans le tableau ci-dessus,
- donne pouvoir à M. Le Maire pour transmettre la présente délibération à Mme La Présidente de Questembert Communauté ;
- donne pouvoir à M. Le Maire, pour accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération et la notifier à M. Le Préfet.

2019-06-03 : Renouvellement de la ligne de trésorerie

Le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à renouveler la ligne de trésorerie au Crédit Agricole pour un montant de 150.000 € (Taux Euribor 3 mois moyenné + 1,16 %).

2019-06-04 Demande de fonds de concours communautaire (année 2019)

Monsieur Le Maire propose de délibérer sur un fonds de concours visant à compenser la dépense supplémentaire que représente la fin de l'instruction par les services de l'État de l'ADS (Application du droit des Sols).

Plan de financement en € :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Travaux d'accessibilité de l'école	17 930,98	Subvention Départementale	7 500,00
		Fonds concours CCPQ	4 199,00
		Commune	6 231,98
TOTAL	17 930,98		17 930,98

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de solliciter le fonds de concours de 4 199 € à Questembert Communauté.

2019-06-05 :Acquisition auprès de l'EPF Bretagne – 3 rue du Calvaire

Monsieur Le Maire rappelle le projet de la municipalité de réaliser une opération mixte de logements, commerces et services en renouvellement urbain.

Ce projet a nécessité l'acquisition d'emprises foncières sises rue du Calvaire. Pour l'acquisition et le portage de ces emprises, la commune de Larré a décidé de faire appel à l'Etablissement Public Foncier de Bretagne (EPF Bretagne), par le biais d'une convention opérationnelle d'action foncière signée le 10 janvier 2017.

L'EPF Bretagne a acquis les biens suivants :

Date	Vendeurs	Parcelles	Nature	Prix de vente
01/03/2017	LE CADRE	ZP 284-282	Bâti	93 000,00 €
10/07/2017	LE CADRE	ZP 283-285	Terrain nu	25 602,00 €

A la demande de la Commune, le projet entre aujourd'hui dans sa phase de réalisation.

La commune de Larré émet le souhait d'acheter à l'EPF Bretagne les biens suivants.

Commune de Larré	
Parcelles	Contenance cadastrale en m²
ZP 282	469 m²
ZP 283	549 m²
ZP 284	234 m²
ZP 285	204 m²
Contenance cadastrale totale	1 456 m²

Vu le décret n° 2009-636 du 8 juin 2009 portant création de l'EPF Bretagne, modifié par le décret n° 2014-1735 du 29 décembre 2014,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment l'article R. 321-9,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu la convention opérationnelle d'action foncière signée entre la commune de Larré et l'EPF Bretagne le 10 janvier 2017,

Considérant que pour mener à bien le projet de la collectivité de réhabiliter le bâtiment en locaux tertiaires au rez de chaussée et logements locatifs sociaux à l'étage
la commune de Larré a fait appel à l'EPF Bretagne pour acquérir et porter les emprises foncières nécessaires à sa réalisation, situées rue du calvaire,

Considérant que ce projet entrant désormais dans sa phase de réalisation, il convient que l'EPF revende à la commune de Larré les biens suivant actuellement en portage,

Commune de Larré	
Parcelles	Contenance cadastrale en m²
ZP 282	469 m²
ZP 283	549 m²
ZP 284	234 m²
ZP 285	204 m²
Contenance cadastrale totale	1 456 m²

Considérant que le prix de revient s'établit conformément à l'article 5.4 de la convention opérationnelle et est aujourd'hui estimé à CENT TRENTE-CINQ MILLE HUIT CENT VINGT-SEPT EUROS ET HUIT CENTIMES (135 827,08 EUR) TTC, se décomposant comme suit (détail joint en annexe) :

Prix hors taxe : 132 956,23 EUR ;

Taxe sur la valeur ajoutée au taux de 20 % : 2 870,85 EUR,

Considérant que les chiffres du tableau ci-annexé sont susceptibles d'évoluer pour coller à la réalité des dépenses supportées par l'EPF Bretagne et qu'en conséquence la commune de Larré remboursera en outre à l'EPF Bretagne, sur justificatif, toute charge, dépense ou impôt, non prévu sur le tableau ci-annexé, de quelque nature qu'il soit, qui interviendrait sur ce bien à l'occasion du portage,

Considérant que la vente se fera sous le régime de la taxe sur la valeur ajoutée établie sur la marge,

Considérant que la convention opérationnelle encadrant l'intervention de l'EPF Bretagne, signée le 10 janvier 2017 prévoit notamment le rappel des critères d'intervention de l'EPF Bretagne :

Densité de logements minimale de 20 log/ha (sachant que pour les projets mixtes, 70 m² de surface plancher d'activité/équipement représentent un logement)

20% minimum de logements locatifs sociaux

que la commune s'engage à respecter ces critères sous peine d'une pénalité de 10% du prix de cession hors taxes.

Entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

DEMANDE que soit procédé à la revente par l'Etablissement Public Foncier de Bretagne à la commune de Larré des parcelles suivantes :

Commune de Larré	
Parcelles	Contenance cadastrale en m²
ZP 282	469 m²
ZP 283	549 m²
ZP 284	234 m²
ZP 285	204 m²
Contenance cadastrale totale	1 456 m²

APPROUVE les modalités de calcul du prix de revient rappelées à l'article 5.4 de la convention opérationnelle et l'estimation pour un montant de CENT TRENTE-CINQ MILLE HUIT CENT VINGT-SEPT EUROS ET HUIT CENTIMES (135 827,08 EUR) TTC à ce jour, susceptible d'évoluer selon lesdites modalités,

APPROUVE la cession par l'Etablissement Public Foncier de Bretagne à la Commune, des biens ci-dessus désignés, au prix de CENT TRENTE-CINQ MILLE HUIT CENT VINGT-SEPT EUROS ET HUIT CENTIMES (135 827,08 EUR) TTC,

ACCEPTE de payer, en plus, toute dépense, charge ou impôt que l'Etablissement Public Foncier de Bretagne aurait à acquitter sur lesdits biens,

AUTORISE Monsieur Le Maire, à signer tout document et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment l'acte de cession.

2019-06-06 : Local commercial « 6 rue du Calvaire » / Transfert de propriétaire du bâtiment (logements et commerce)

M. Le Maire informe l'assemblée que les services communautaires de Questembert Communauté ont procédé à l'élaboration d'un état financier du bâtiment communautaire sis 6 rue du Calvaire, comprenant un commerce au rez-de-chaussée et des logements aux étages. Cet état indique que le bâtiment s'équilibre, voire produira des recettes à compter de la fin des encours d'emprunts.

Lors des Commissions Economie du 23 janvier et 27 mars 2019, les élus communautaires ont rappelé que le portage de logements ainsi que le portage de bâtiments commerciaux ne figuraient pas dans la définition de l'intérêt communautaire au sein d'une politique locale du commerce. La commune étant alors déterminée comme la mieux à même de définir les orientations qu'elle souhaite pour l'animation, le développement et le maintien de son commerce de proximité.

Afin d'étudier un transfert de propriété de la totalité du bâtiment au profit de la commune de Larré, il est demandé aux deux parties de produire un avis de principe sur le sujet. Ensuite, une évaluation sera demandée auprès des services des Domaines afin de poursuivre les échanges.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- donne un avis favorable sur le principe d'acquisition du bâtiment communautaire situé « 6 rue du Calvaire » (commerce et logements).

2019-06-07 : Convention de passage sur terrain privé / Chemin de randonnée

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que l'itinéraire d'un chemin de randonnée traverse une propriété privée appartenant à Mme MET Françoise domiciliée à Saint-Herblain (44), cadastré en ZV n° 60, situé au lieu-dit Kercamaret. Après accord de la propriétaire, le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à signer une convention de passage sur terrain privé.

2019-06-08 : Intégration de l'adjoint territorial du patrimoine au RIFSEEP

Dans le cadre de la mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) au 1^{er} janvier 2018, M. Le Maire informe le Conseil Municipal que le poste d'adjoint territorial du patrimoine au sein de la médiathèque n'a pas été intégré dans ce dispositif (poste créé en cours d'année). Après l'avis favorable du Comité Technique, le Conseil Municipal décide l'intégration du poste au régime indemnitaire.

2019-06-09 Acquisition d'un tunnel de stockage / Service technique

Le Conseil Municipal décide d'acquérir auprès de la société Distrivert de Pontivy, un tunnel de stockage pour le service technique. Le montant s'élève à 4 328 € H.T.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26/07/2019

Présents : Mesdames LE BRETON GUENEGO. MALVILLE. MM. KERRAND. KNUCHEL. MAGREX. SAYER. SERAZIN. TIDU.

Absents : MM. BERTIN. LE MONNIER-LE PAGE. LE PAGE. (excusés) Mme DUPUIS

Mme LE BRETON GUENEGO A. a été nommée secrétaire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 20 juillet 2019

2019-07-01 : Décision modificative budgétaire n° 1 (Budget Commune)

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide d'apporter les modifications suivantes au Budget Commune :

▪ **Dépenses de fonctionnement :**

- | | | |
|----------------------|---|-----------|
| - Ch. 014 (c/739211) | Attribution de compensation
(Questembert Communauté) | + 5 000 € |
| - Ch. 011 (c/615228) | Entretien Autres bâtiments | - 5 000 € |

Le Maire expose :

Le règlement européen sur la protection des données à caractère personnel (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018 impose aux collectivités territoriales de désigner un délégué à la protection des données personnelles (DPD), successeur du correspondant informatique et libertés (Cil).

Le délégué a pour principales missions :

- d'informer et de conseiller le responsable de traitement de la collectivité ou le sous-traitant, ainsi que les agents ;
- de diffuser une culture Informatique & Libertés au sein de la collectivité ;
- de contrôler le respect du règlement et du droit national en matière de protection des données, via la réalisation d'audits en particulier ;
- de conseiller la collectivité sur la réalisation d'une analyse d'impact relative à la protection des données et d'en vérifier l'exécution ;
- de coopérer avec la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) et d'être le point de contact de celle-ci.

Conformément à l'article 37 § 5 du RGPD, le DPD est désigné sur la base de ses qualités professionnelles et, en particulier, de ses connaissances spécialisées du droit et des pratiques en matière de protection des données.

Faute pour la collectivité de disposer en interne de ces compétences particulières, il convient de recourir à un DPD externe sur la base d'un contrat de service, comme le permet l'article 37 § 5 du même règlement.

Le Maire propose de désigner le DPD du centre de gestion de la fonction publique du Morbihan comme DPD de la collectivité.

Les modalités d'adhésion à ce service sont précisées dans la convention en annexe qu'il convient d'approuver.

Vu le règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD) ;

Vu la directive (UE) 2016/680 du 27 avril 2016 relative aux traitements mis en œuvre à des fins de prévention et de détection des infractions pénales, d'enquêtes et de poursuites en la matière ou d'exécution de sanctions pénales ;

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles ;

Le conseil municipal :

- Approuve la désignation du DPD du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan comme DPD de la collectivité à travers la convention d'accompagnement à la protection des données personnelles annexée à la présente délibération ;
- Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal
- Autorise M. Le Maire à signer ladite convention.

2019-07-03 : Consultation maîtrise d'œuvre / Réhabilitation d'un bâtiment « 3 rue du Calvaire »

Un appel d'offres a été lancé pour la mission de maîtrise d'œuvre relative au projet de réhabilitation d'un bâtiment en locaux tertiaires au rez de chaussée et logements locatifs sociaux à l'étage situé « 3 rue du Calvaire ».

Après analyse de la seule offre reçue, le Conseil Municipal décide de confier la mission au Cabinet BLEHER Architectes de Plumelec pour un montant de 38 750,10 € H.T.

Approbation du rapport d'activités 2018 / Questembert Communauté

M. Le Maire présente le rapport d'activités 2018 de Questembert Communauté. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend acte et approuve ce rapport annuel d'activités 2018.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20/09/2019

Présents : Mesdames LE BRETON GUENEGO. MALVILLE. MM. BERTIN. KERRAND. LE MONNIER-LE PAGE. LE PAGE. MAGREX. SAYER. SERAZIN.

Absents : MM. KNUCHEL. TIDU. (excusés). MME DUPUIS.

M MAGREX JL.. a été nommé secrétaire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 14 septembre 2019

M. Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune bénéficie de la Prestation Enfance Jeunesse dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) signé avec la CAF. Le CEJ concerne la médiathèque ludothèque et la garderie périscolaire. Le renouvellement du CEJ pour la période 2019-2022 est en cours d'élaboration. Dans le cadre de ce renouvellement, seules les garderies périscolaires déclarées en accueil de loisirs auprès de la DDSCS pourront dorénavant bénéficier de subventions. La garderie de Larré n'étant pas une garderie conventionnée, elle ne pourra donc pas continuer à recevoir les prestations de la CAF, sauf si la commune réalise les démarches pour son conventionnement. M. Le Maire précise que si la commune engage les démarches pour conventionner la garderie, elle se devra de respecter également quelques obligations (respect du taux d'encadrement des enfants, nomination d'un directeur à la garderie, formations obligatoires des agents, mise en place d'un projet de fonctionnement et d'un projet pédagogique, obligation de facturation différenciée selon le coefficient familial). Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité donne son accord de principe pour faire évoluer la garderie communale en garderie conventionnée à compter du 1er septembre 2020, sous réserve que l'ensemble des obligations réglementaires imposées puissent être mises en œuvre.

2019-09-02 : Modification des statuts de Morbihan Energies

Vu, le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-20 ;

Vu, l'arrêté préfectoral du 12 juin 2018 approuvant la modification des statuts du syndicat départemental d'énergies du Morbihan ;

Vu, la délibération du 17 juin 2019 du comité syndical de Morbihan Energies approuvant la modification des statuts du syndicat ;

M. Le Maire expose :

Par délibération du 17 juin 2019, le Comité Syndical de Morbihan Energies a approuvé la modification de ses statuts.

L'objet de cette modification statutaire vise, conformément aux recommandations des services préfectoraux, à sécuriser un point spécifique : l'adhésion des établissements publics de coopération à fiscalité propre (EPCI-FP) au syndicat.

Pour que cette modification statutaire soit effective et fasse l'objet d'un arrêté préfectoral, l'accord des membres de Morbihan Energies est nécessaire dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'établissement (articles L.5211-20 et L.5211-5.II du code général des collectivités territoriales). Il convient donc que le Conseil Municipal se prononce sur la modification statutaire proposée par Morbihan Energies.

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE la modification des statuts de Morbihan Energies précisant les articles 2 et 2.1, conformément à la délibération du Comité Syndical de Morbihan Energies du 17 juin 2019.

- CHARGE M. Le Maire de notifier la présente délibération au Président de Morbihan Energies.

2019-09-03 : Administration Générale – Modification des statuts de Questembert Communauté portant sur le transfert et l'extension des compétences optionnelles liés à la création et la gestion d'une maison de services au public

Vu les lois n° 2014-58 du 27 janvier 2014 (MAPTAM) et n° 2015-991 du 7 août 2015 (loi NOTRe) dont les principes sont repris dans le code générale des collectivités territoriales,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-5, L.5211-16 et suivants, et L.5214-16 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral modifié du 30 décembre 1997 autorisant la création de la communauté de communes du Pays de Questembert (devenue Questembert Communauté au 1^{er} septembre 2015) ;

Vu le dernier arrêté préfectoral du 21 décembre 2018 portant modification des statuts de Questembert Communauté sur la compétence GEMAPI et sur la politique de l'eau avec l'ajout de deux compétences « facultatives » Hors GEMAPI (items 6 et 12) ;

Considérant la délibération du conseil communautaire n°2019 09 n°05 du 16 septembre 2019, portant sur le transfert et l'extension des compétences optionnelles à la compétence « *Création et gestion de maisons de services au public* », et validant la *modification des statuts communautaires, et ladite délibération a été notifiée au Maire de la commune,*

Vu le projet de statuts de Questembert Communauté modifiés,

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la modification des statuts communautaires par le transfert et l'extension des compétences dites « optionnelles », de la manière suivante :

Article 4-II -alinéa 2-6 des statuts : *Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.*

- d'approuver les nouveaux statuts (projet joint en annexe) applicables au 1^{er} janvier 2020;
- de donner pouvoir à M. Le Maire pour transmettre la présente délibération au Président de Questembert Communauté ;
- de donner pouvoir à M. Le Maire, pour accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2019-09-04 : Création de postes d'adjoint technique et modification du tableau des effectifs

M. Le Maire rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

M. Le Maire rappelle que l'agent chargé de la restauration scolaire et de l'entretien des locaux scolaires est admis à la retraite au 01 octobre 2019, et qu'il est nécessaire de le remplacer. Il ajoute que cet emploi correspond au grade d'Adjoint Technique Territorial et que la durée hebdomadaire de service qui y est attachée est fixée à 34 heures.

Il indique également qu'il est nécessaire pour le bon fonctionnement de la salle polyvalente, de créer un poste d'adjoint technique chargé de la gestion de la salle et de l'entretien de locaux divers à compter du 01 novembre 2019. Ce poste était occupé jusqu'alors par un agent contractuel. Cet emploi correspond au grade d'Adjoint Technique Territorial et la durée hebdomadaire de service qui y est attachée est fixée à 35 heures.

M. Le Maire propose au Conseil Municipal de créer ces emplois décrits ci-dessus et par conséquent de rectifier le tableau des effectifs.

Le Conseil Municipal décide de :

- Supprimer le poste d'Adjoint Technique Territorial à 34/35h ;
- Créer un poste d'Adjoint Technique Territorial à 32/35h à compter du 01 octobre 2019 ;
- Créer le poste d'Adjoint Technique Territorial à temps complet à compter du 01 novembre 2019 ;

2019-09-05 : Versement subvention au COSI

M. le Maire rappelle aux membres du conseil que depuis 1980, le Comité d'œuvres Sociales Intercommunal organise au profit de l'ensemble des agents un arbre de Noël et un repas annuel. Il propose de reconduire à compter de cette année, la subvention allouée au COSI pour l'ensemble des agents de la collectivité. Le montant de cette subvention est fixé chaque année par le COSI lors de son assemblée générale. Pour l'année 2019 ce montant est de 25€ par agent. M. Le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur la subvention versée au COSI.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité décide d'accorder une subvention de 200 € (8 agents x 25 €).

2019-09-06 : Dégradations / Salle Agapanthe

Lors d'une manifestation dans la salle de l'Agapanthe, une locataire a abîmé un mange debout. Le Conseil Municipal décide de facturer à celle-ci le remplacement du plateau du mange debout pour un montant de 140 €.

2019-09-07 : Engagement de contribution avec le SDEM / Extension du réseau électrique « Le Clos du Rohélet ». Opération 56108E2019006

Le Conseil Municipal décide l'extension du réseau électrique au « Clos du Rohélet ». Les travaux seront réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Morbihan. Le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à signer avec le SDEM l'engagement de contribution (Electricité – Extension pour collectif) du Clos du Rohélet. Le montant estimatif total des opérations s'élève à 7 600 € H.T soit une participation financière communale de 3 900 € H.T. Le Syndicat quant à lui intervient à hauteur de 50 % du montant H.T.

2019-09-08 : Convention avec le SDEM / Eclairage public / « Le Clos du Rohélet ». Opération 56108C2019007

Les travaux seront réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Morbihan. Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer avec le SDEM la convention relative à l'exécution et au financement des travaux.

Le montant estimatif total de l'opération s'élève à 2 200 € H.T soit une participation financière communale de 1 540 € H.T. Le Syndicat quant à lui intervient à hauteur de 30 % du montant H.T.

2019-09-09 : Convention avec le SDEM / Réseaux télécom / « Le Clos du Rohélet ». Opération 56108T2019008

Les travaux seront réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Morbihan. Le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à signer avec le SDEM la convention relative à l'exécution et au financement des travaux de pose de fourreaux des réseaux France Télécom. Le montant estimatif total de l'opération s'élève à 6 800 € H.T à charge totale de la commune.

2019-09-10 : Engagement de contribution avec le SDEM / Extension du réseau électrique « L'Hôpital ». Opération 56108E2019003

Le Conseil Municipal décide l'extension du réseau électrique au lieu-dit l'Hôpital pour la construction d'une habitation individuelle sur la parcelle ZB n°45.

Les travaux seront réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Morbihan. Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer avec le SDEM l'engagement de contribution (Extension individuelle). Le montant estimatif total de l'opération s'élève à 5 025,31 € H.T.

Calendrier des Manifestations 2020

5	Janvier	Vœux de la Municipalité	
9	Janvier	Assemblée Générale et Galette des Rois	Les Amis de l'Arz
11	Janvier	Galette des Rois	FNACA
26	Janvier	Galette des Rois (à Molac)	ESLM
15	Février	Assemblée Générale	ACPG
15	Février	Fest-Noz	Les Amis de l'École Publique
19	Mars	Célébration de la fin de la guerre d'Algérie	
14-15 20-21	Mars	Théâtre	La Réplique
22	Mars	Vide-grenier (le Tonneau)	Larré Tonic
28	Mars	Repas (pour les adhérents)	ABBL
18	Avril	Repas (à Molac)	ESLM
1er	Mai	Concours de boules	Les Amis de l'Arz
8	Mai	Célébration de la fin de la guerre 39/45	
9	Mai	Concours de boules (ouvert à tous)	ABBL
10	Mai	Assemblée Générale (au stade de Molac)	ESLM
16	Mai	Cochon grillé	Larré Tonic + les Amis de l'École Publique
21	Mai	Repas paroissial	
29	Mai	Inter-Quartiers (en soirée)	ESLM
5	Juin	Fête de la Musique	Larré Mi Fa Sol
6	Juin	Tournoi de Foot Jeunes (à Molac)	ESLM
14	Juin	Trail de Larré	Courir à Cœur
27	Juin	Fête de l'école - Kermesse (au Tonneau)	Les Amis de l'École Publique
14	Juillet	Concours de boules (à Larré)	ESLM
18	Juillet **	Bal Populaire et Feu d'Artifice	Inter-associations + Municipalité
1er	Août	Concours de boules	ABBL
18	Août **	Mardis de Pays	Municipalité
29	Août	Moules/Frites (stade de Molac)	ESLM
5	Septembre	Concours de boules (adhérents)	ABBL
6	Septembre **	Fête des Associations	
26	Septembre	Préparation du calendrier des Fêtes	
8	Novembre	Bal	Les Amis de l'Arz
11	Novembre	Cérémonie de la fin de la guerre 14/18	
21	Novembre	Tartiflette (à Molac)	ESLM
5	Décembre	Téléthon	Inter-associations
19	Décembre	Goûter et spectacle de Noël	Les Amis de l'École Publique

** en attente de validation par le nouveau conseil municipal

Rappel

Les demandes de subvention doivent parvenir en Mairie au plus tard le : **31 Mars 2020**

RAPPEL : Pour être étudiées, les demandes de subvention devront être accompagnées du bilan financier de l'année 2019. Un modèle est à votre disposition en mairie

Pour communiquer sur les évènements que vous proposez, vous avez plusieurs possibilités :

- Le panneau lumineux : les évènements sont affichés pendant 10 jours avant la date de la manifestation (pour les évènements nécessitant la tenue de stands : Téléthon, brocante..., une première information est programmée 1 mois avant, toujours pour une période de 10 jours)
- La page Facebook de la mairie de Larré (uniquement des documents sous format JPEG)

Les éléments doivent nous être communiqués suffisamment tôt (le mieux serait 2 semaines avant l'évènement).

Et bien sûr, les bulletins municipaux et les flash-infos. Les informations doivent nous parvenir aux dates limites qui vous sont communiquées avant chaque parution, **par mail** soit directement en mairie soit à simone.malville@orange.fr

Pour que vos évènements apparaissent sur le site de **Questembert Communauté/page Larré**, vous devez les saisir sur le site de Rochefort-en-Terre Tourisme et elles apparaîtront systématiquement sur le site de Larré (dans l'Agenda). Ce qui évite une double saisie.

Certains d'entre vous ont déjà l'habitude de procéder ainsi, mais pour les autres, je vous donne la manipulation à effectuer :

aller sur le site de Rochefort en Terre Tourisme : <https://www.rochefortenterre-tourisme.bzh/site-pro/>
onglet **communication**
annoncer votre manifestation
et vous tombez sur le **questionnaire** à remplir.

LA FÊTE DES ASSOCIATIONS

En partenariat avec l'ensemble des associations présentes lors de la réunion de préparation du calendrier 2020, la décision a été prise de programmer cette manifestation le Dimanche 6 Septembre 2020.

Comme vous le savez, un nouveau conseil municipal prendra ses fonctions fin Mars 2020, suite aux élections, et, c'est seulement après cette date que sera mis en place, en fonction de la décision prise, un comité de préparation. Néanmoins, vous pouvez déjà en discuter au sein de vos associations.



LARRÉ TONIC

Venez nous retrouver ! Encore quelques places pour se maintenir en forme !

Le bureau de « Larré tonic » a été heureux cette année de maintenir tous les cours mis en place l'année précédente.

Encore plus de 120 adhérents ont remis leurs baskets pour cette saison 2019-2020.

Quelques places sont encore disponibles (Zumba adultes, Eveil sportif, Foot en salle adultes)



Vide-grenier du Printemps

Le dimanche 22 mars 2020 à la Salle Le Tonneau

Comme chaque année, cet événement permet à beaucoup de faire de bonnes affaires dans une ambiance conviviale et sympathique.

Une cinquantaine d'exposants (non professionnels), un accueil chaleureux, des crêpes chaudes et une restauration sur place, nous donnent l'espoir d'avoir encore une belle affluence.

Nous aurons, comme à l'habitude, besoin de bénévoles pour l'organisation de cette journée...



Cochon-grillé (co-organisé avec l'Amicale des Petits apprentis)

Le samedi 16 mai 2020 à la salle l'Agapanthe

Après un beau succès, et une belle soirée passée en 2019, nous remettons le couvert !

Nous vous accueillerons avec plaisir pour chanter, boire, danser, et bien vous remplir le ventre.

Bénévoles...

Activités proposées :

- ♦ Eveil corporel PS/MS – le jeudi de 17h à 18h
- ♦ Eveil sportif GS/CP – le lundi de 17h à 18h
- ♦ Multisports CE/CM – le jeudi de 16h45 à 17h45
- ♦ Zumba CE/CM – le vendredi de 16h50 à 17h50
- ♦ Zumba Adultes – le vendredi de 18h à 19h
- ♦ Gym Tonique – le lundi de 20h15 à 21h15
- ♦ Gym d'entretien – le mardi de 10h30 à 11h30
- ♦ Foot en salle – le mercredi de 20h à 21h

Rappel de nos tarifs :

80 € /an

Formule Duo : 150 €

Formule Trio : 210 €

Formule Quatuor : 250 €

Foot en salle : 35 €

Le + pour les parents : Les professeurs de sport viennent chercher vos enfants à la sortie de l'école.

Contacts : Mail : assolarretonic@gmail.com - Site internet : larretonic.asso-web.com

Téléphones : Jérôme (07.77.60.21.40) Patricia (07.72.27.79.25)

Courir à cœur

Entraînements chaque mardi et mercredi avec un départ à 19h devant la salle des associations en vue du trail qui aura lieu le 14 Juin 2020 avec :

- 2 courses de 7 et 15km,
- une marche rando de 7km
- ainsi que 3 courses enfants dans un esprit bon enfant donc les déguisements seront les bienvenus.

Le but sera de reverser les bénéfices à la famille de Lilas qui est atteinte d'une maladie très handicapante.

Pour plus d'infos couriracoeur@outlook.fr

Ou page Facebook #couriracoeur

Association courir à cœur



CLUB LES AMIS DE L'ARZ



Après-midi dansant

Salle AGAPANTHE le dimanche 10 novembre avec l'orchestre Thierry SIMON qui a laissé un bon souvenir pour nos danseurs venus nombreux.



Folie gourmande à la salle Agapante à Larré

le mardi 26 novembre organisé par ROUXEL LAMBERT avec l'artiste vendéen CHAPUZE et déjeuner spectacle musical animé par Lilla. Plusieurs clubs étaient présents dont 49 adhérents du club des Amis de l'Arz. Rires et bonne humeur étaient au rendez-vous et chacun a pu repartir avec une bourriche d'huitres et une bouteille de vin.



Pour rappel les rendez-vous du club le deuxième jeudi, tous les deux mois (Inscription tout au long de l'année – contact mairie de Larré 02.97.67.20.50).

Prochain rendez-vous le jeudi 9 janvier 2020 autour de la galette des rois. L'Assemblée Générale se tiendra le jeudi 12 mars 2020.



Théâtre LA RÉPLIQUE

Comme chaque année, nous attendons le mois de mars avec impatience pour vous présenter notre nouvelle pièce de théâtre.

Cette année, de nouveaux comédiens(nes) ont rejoint la troupe et certains(nes) faisant partie de l'association La Réplique depuis de nombreuses années changent de rôle.

Le spectacle se jouera (Salle de L'Agapanthe), il débutera par quelques sketches, et sera suivi de la pièce « **Effets Indésirables** » en 2 actes.

Nous vous attendons donc nombreux :

Samedi 14 mars à 20h30

Dimanche 15 mars à 14h30

Vendredi 20 mars à 20h30

Samedi 21 mars à 20h30

La troupe théâtrale vous souhaite une merveilleuse
année 2020.



Entente Sportive LARRÉ MOLAC Foot et Basket

Cette saison, **la section football** senior évolue en D2, D3 et vétérans.

Chez les jeunes, nous avons trois équipes U7, deux équipes U9, et les U11 sont en entente avec Pluherlin, Caden et Limerzel. Sept dirigeants encadrent ces équipes entre les mercredis et les samedis.

Les équipes A et B ont reçu des nouveaux maillots sponsorisés par :

Julien Bourhis débosselage

Et les consultants immobiliers MegAgence,
Julien Hallier et Fabrice Morhan



Côté Basket, les séniors évoluent en Honneur et chez les jeunes, une équipe U18 filles, une équipe U13 mixte et le baby basket (4 – 7 ans) le tout encadré par trois dirigeantes.

Vous avez la possibilité de rejoindre le club en cours de saison, pour tous renseignements,

Contact secrétaire du club : Sophie Le Brun : 06 77 58 51 96



**L'ensemble des membres du Bureau et du Club vous souhaite à tous
une excellente année 2020.**

UNE MAISON DE SERVICES AU PUBLIC À QUESTEMBERT

POUR QUI ET POUR QUOI ?



Les Maisons de Services Au Public (MSAP) sont des guichets d'accueil polyvalents chargés d'accueillir, d'orienter et d'aider les usagers dans leurs relations avec les administrations et les organismes publics. Elles ont été créées pour répondre aux besoins des citoyens éloignés des opérateurs publics, notamment en zones rurales et périurbaines.

En un lieu unique, les usagers - particuliers ou professionnels - sont accompagnés dans leurs démarches de la vie quotidienne : prestations sociales, emploi, transports, énergie, prévention santé, accompagnement à l'entrepreneuriat, services postaux...

Les principaux services présents

"France Service" est le nom du label de ces maisons. Pour l'obtenir, elles devront proposer à minima les démarches relevant des organismes suivants :

**CAF / MSA,
ministères de l'Intérieur, de la Justice, des Finances Publiques,
Caisse nationale d'Assurance maladie,
Caisse nationale d'Assurance vieillesse,
Pôle emploi,
La Poste.**

Ce socle de services pourra être enrichi par les collectivités locales et d'autres partenaires, en fonction des besoins locaux exprimés par les citoyens.

L'objectif est que chaque Français puisse accéder à une maison France Service à moins de 30 minutes.

Des horaires adaptés

Elles seront ouvertes au moins cinq jours par semaine. Les plages horaires seront compatibles avec les horaires de travail des usagers.

Actuellement, le Morbihan compte 19 points d'accueil labellisés portés par des collectivités locales, une association ou le groupe La Poste.

Une ouverture prévue en 2021

Une Maison France Services ouvrira ses portes au public fin 2021 à Questembert au rez-de-chaussée d'un bâtiment qui sera construit entre l'ancien siège communautaire et le nouveau, avenue de la gare. Une antenne est prévue à Malansac.

02 97 26 59 51 - www.questembert-communaute.fr



JEUNESSE : UN BUS VISIBLE POUR LES INVISIBLES DE 16 À 29 ANS

Qui sont les invisibles ?

Ce sont tous les jeunes de 16 à 29 ans en rupture, ceux que l'on ne voit nulle part (ni en éducation, ni en formation, ni en emploi, ni en accompagnement).

Quel service se met en place pour eux sur le territoire ?

Il s'agit d'un service qui se présente sous la forme d'un bus **d'accès à l'information et aux droits**.

L'objectif est de leur offrir un lieu où ils pourront trouver une écoute et des solutions pour sortir de leur isolement. Les professionnels présents dans ce bus, agissent sur les différentes problématiques que rencontrent les invisibles (**logement, formation, scolarité, insertion, santé, mobilité...**). L'équipe peut réaliser un travail de médiation en cas de situation conflictuelle avec la famille, l'école ou le travail, un accompagnement autour des démarches sociales, juridiques ou administratives, ou encore un accompagnement socio-éducatif.

Quel sera le planning ?

Les lieux, dates et horaires seront disponibles sur www.questembert-communaute.fr, auprès du service jeunesse, sur notre page facebook, dans notre newsletter, dans la presse...

LA MOBILITÉ : UN ENJEU FORT

POUR NOTRE TERRITOIRE

Co-voiturage : une plate-forme pour les déplacements réguliers

Questembert Communauté est partenaire de OuestGo pour améliorer la mise en relation entre les covoitureurs. L'objectif est de faciliter et développer la pratique du covoiturage.

OuestGo est une plateforme publique et mutualisée de covoiturage à l'échelle de la Bretagne et de la Loire-Atlantique (projet partenarial inter-régional public).

Cette plateforme gratuite vise un aspect du covoiturage moins développé : **le covoiturage pour les déplacements réguliers** (domicile-travail ou domicile-université par exemple), qui sont un levier très important de la mobilité sur notre territoire.

Ce nouveau service convivial et solidaire permet à chacun d'organiser ses déplacements et de trouver son covoiturage idéal.

Le covoit', comme le car, le train ou les réseaux locaux, c'est une voiture de moins dans le trafic !

www.ouestgo.fr



Océans Plastifiés :

VERS LE ZÉRO DÉCHET DE LA TERRE À LA MER

C'est l'histoire d'un (beau) projet né de la rencontre entre Questembert Communauté et l'association Expédition MED...

L'association basée à Questembert œuvre pour lutter contre les pollutions plastiques dans les océans. Elle recherche des solutions pour les protéger et les valoriser durablement.

En quoi consiste-t-il ?

Ce projet financé à hauteur de 80 % par des fonds européens et régionaux, gravite autour de l'exposition « Océans plastifiés » qui se tiendra au Centre culturel l'Asphodèle à Questembert du 14 mars au 12 avril 2020 inclus.

Il consiste à sensibiliser petits et grands sur l'importance de nos gestes afin de limiter la quantité de déchets qui finissent par polluer les mers et océans du globe.

02 97 26 10 21 - www.questembert-communaute.fr

TRI DES PLASTIQUES :

L'ajout de pots, barquettes et films va nécessiter l'acquisition d'autres machines pour reconnaître ces nouvelles formes et matières. L'augmentation des quantités de déchets à trier aura aussi un impact sur le volume de stockage nécessaire dans le centre de tri. Les collectivités françaises ont jusqu'à fin 2022 pour s'organiser.

Une étude est en cours à l'échelle de notre territoire.

Son objectif est de nous aider à optimiser et adapter au mieux notre service en fonction de ces nouvelles contraintes tout en maintenant son équilibre financier.

Quand pourrons-nous trier tous les plastiques ?

Pas avant 2023 ! En attendant, **pots, barquettes et films plastiques** doivent donc être mis dans la poubelle à ordures ménagères.

02 97 26 10 21 - www.questembert-communaute.fr



L'Espace Autonomie Est Morbihan

Informier et conseiller les seniors et leurs proches.

Tél : 02.30.06.05.60.

L'A.D.M.R. — Service d'aide à domicile pour tous, toute la vie, partout. Il intervient de la naissance à la fin de vie dans 4 domaines : autonomie, services de confort à domicile, famille et santé. Contact au 02.97.67.93.62 à Questembert 14, place Louis Hérrou.

Maison des Aidants — **Le répit.** Soutenu et financé par l'Agence Régionale de la Santé de Bretagne. 6, rue Charles Levens – 56000 VANNES. TEL : 02.97.01.38.75.

Pour les aidés : Journée de rencontres et de détente.

Pour les aidants : temps d'échange avec la psychologue – sophrologie – méditation – relaxation.

L'Iris prend des couleurs

Après avoir vécu des moments difficiles **en 2019**, la situation de l'Iris s'est améliorée grâce au succès de films comme le « le Roi Lion », ou **Au Nom de la Terre**, mais aussi grâce aux actions décidées en mai juin en prévision d'un été chaud plus « plage » que « salle obscure ».

Pendant l'été, notre façade a pris un coup de jeune, une rénovation très attendue, assurée par la municipalité de Questembert. Des finitions sont encore à venir : lutte contre les pigeons, néon défaillant.

Nouveautés : « **Une saison à l'opéra** », retransmission d'œuvres du prestigieux Royal Opéra House, avec quatre opéras et trois ballets, débute en novembre :

- 17 janvier à 14h30 et 20h : Coppelia
- 6 mars à 14h30 et 20h : La Bohème
- 3 avril à 14h30 et 20h : Marston & Scarlett
- 15 mai à 14h et 20h : Cavalliera rusticana/ Pagliacci
- 10 juillet à 14h30 et 20h : Elektra



Un dépliant détaillé du programme est disponible à l'Iris et sur internet.

L'équipe de bénévoles est toujours ravie d'accueillir de nouveaux adhérents qui renforcent notre organisation à la caisse, la projection, appuis techniques et administratifs, n'hésitez pas à demander des informations vous serez contactés. - Notre courriel : bureau@iris-cinema-questembert.com ou au 02 97 26 20 90

le Point Accueil Ecoute Jeunes s'adresse :



- Aux jeunes de 12 à 25 ans, rencontrant des difficultés : mal-être, problèmes de scolarité ou d'insertion, vie familiale, conduites à risques
- Aux familles confrontées à des difficultés avec leurs enfants

Le **PAEJ** vous accueille à **Questembert**, **le mercredi de 16h à 18h**, dans les locaux du **Pôle Jeunesse**, **rue Jean Grimaud** (près du Carrefour Market)

D'autres accueils existent à Vannes, Grand-Champ, Elven.

Pour prendre contact avec la coordinatrice du PAEJ :

06 48 60 62 40

contact@paej-paysdevannes.fr. - L'accueil est anonyme, confidentiel et gratuit

DONS DU SANG

Pour information, sachez que vous pouvez prendre connaissance des dates et heures de chaque lieu de don en vous connectant sur www.dondusang.net, rubrique « où donner ? »

Vendredi 14 février de 14h00 à 18h30

Samedi 15 février de 8h30 à 12h30

Lieu : Salle Alan Meur - Place du Général de Gaulle - Questembert



Les amis de l'école publique

Pour clôturer cette fin d'année, l'Amicale de l'école publique de Larré a proposé le goûter de Noël avec surprise du père Noël suivi d'une boum avec les enfants.

D'autres événements sont à venir et permettront de soutenir les projets pédagogiques de l'école pour l'année 2019/2020.



Vous souhaitez rester informé des événements de l'amicale, n'hésitez pas à nous communiquer vos coordonnées téléphoniques et/ou votre adresse mail à : amicalelarré@gmail.com

Contact :

Stéphane Guillemot (président) - 06.18.51.58.62

Pierre Le Neve (Vice-président) - 06.75.08.09.22

PRÉSENTATION DU CA

Membres du bureau

Stéphane Guillemot - Président
Pierre Le Neve - Président-adjoint
Regina Kervabon - Trésorière
Sandrine Morvan - Trésorier-adjoint
Morgane Stecken - Secrétaire
Céline Hoppenreys - Secrétaire adjointe

Membres du CA

Goulven Saout
Mathieu Rouillard
Yann Suaud
Virginie Paris
Pauline Pasian
Anthony Derrien
Julien Boulaire
Virginie Vignard
Géraldine Le Guill-Famel

À vos agendas !

15 FÉVRIER

FEST NOZ

Larré - Salle de L'Agapanthe avec les groupes Koskerien, Blain - Leyzour, Tamm Glaz et Hugo Le Quilliec.

Tarif : 7 € Gratuit pour les - de 18 ans



16 MAI

Cochon grillé - Salle de L'Agapanthe
Soirée co-organisée avec l'association Larré-Tonic

27 JUIN

Fête de l'école

CONTACTS

Stéphane Guillemot (président)

06 18 51 58 62

Pierre Le Neve (Vice-président)

06 75 08 09 22



Suivez-nous sur Facebook : «Amicale de l'école de Larré»

Restez informé par SMS*

*Nous vous invitons à nous transmettre votre numéro de portable.



Ecole primaire

Les Petits Apprentis

WORLD CLEAN UP DAY



Le 21 septembre 2019, se déroulait la seconde édition de la plus grande action citoyenne pour nettoyer notre planète ! A cette occasion, tous les élèves de l'école sont allés nettoyer un espace dans Larré ou dans l'école. Les élèves ont ainsi pu aborder les notions de déchet et de recyclage.



A LA MÉDIATHÈQUE



C'est avec plaisir que les élèves se rendent à la médiathèque, cinq fois dans l'année. Ils s'approprient cet espace et, pour les élémentaires, choisissent un livre à emprunter. C'est aussi l'occasion d'échanger avec Adélaïde Bizeul, responsable de la médiathèque, qui leur offre ensuite la lecture d'un livre. Un moment agréable pour tous.

Rappel : l'inscription est gratuite pour les enfants, et plusieurs permanences ont lieu dans la semaine.

SORTIE EN FORÊT

Les élèves de maternelle ont exploré la forêt aux alentours de Larré.

Ils ont récolté des objets de la forêt lors d'une chasse aux trésors, puis appris à les nommer et les reconnaître en les manipulant en classe. Ils ont mis leurs sens en éveil pour sentir, observer, écouter et toucher la nature qui les entourait.

Les activités pédagogiques de découverte de l'environnement proposées en classe leur ont permis de commencer à prendre conscience de la vie des arbres et des plantes.



NATATION

Cette année encore les élèves de CP, CE1 et CE2 ont bénéficié de 10 séances de natation à la piscine de Questembert.



EXPOSITION SONORE - Les digitales

Les élèves à partir du CP sont allés à Coden voir l'exposition intitulée « Voyage sonore interactif » présentée par la compagnie PHILÉMOI au centre les Digitales.



EXPOSITION la vie d'autrefois



Au mois de septembre, les élèves de CM1-CM2 se sont rendus à l'exposition préparée par plusieurs habitants de la commune sur la vie d'autrefois à Larré. A partir de photos collectées auprès des habitants, les élèves ont pu constater l'évolution de la vie : habitat, routes, vêtements, ... L'enthousiasme de Simone Malville qui a présenté cette exposition aux élèves a été communicatif et ils se sont amusés à chercher les ressemblances et différences entre le Larré de 2019 et celui de la première moitié du siècle dernier.

PEINTURES VÉGÉTALES

Frédérique Deroche, de l'association «Des graines et des brouettes» est revenue nous voir pour nous aider à fabriquer de la peinture végétale.

Nous avons épluché et coupé des betteraves, des oignons, des oeillets d'inde, du brou de noix, du chou rouge et du sureau. Ensuite, il a fallu les chauffer, filtrer ou presser afin d'obtenir des jus de différentes couleurs.



En mélangeant ces couleurs avec du sel d'alun, du bicarbonate de sodium ou du vinaigre blanc, nous avons augmenté la gamme de couleurs.



Nous avons aussi fabriqué des pinceaux.



Plus tard, les enfants ont pu laisser libre cours à leur imagination.



JEUX DE SOCIÉTÉ

Au cours des mois de novembre et décembre, les élèves des classes maternelles ont participé à des ateliers de jeux mathématiques et de société. Ils ont appris à jouer ensemble, à compter et à raisonner.

Un grand merci aux parents qui ont pu accompagner les enfants lors de ces activités très appréciées !



SPECTACLE

Les élèves de maternelle ont assisté au « Bal des petites bêtes », spectacle offert par la Communauté de Communes de Questembert. Les trois interprètes les ont emmenés dans une belle aventure au travers de chansons ludiques, drôles et poétiques. Les enfants n'ont pas résisté aux rythmes sautillants et aux joyeuses ritournelles. Tout le monde a été séduit.



Inscriptions
à l'école

Les Petits Apprentis

Toute l'équipe enseignante vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année !

Vous pouvez contacter Aurélie BOSC, directrice de l'école :

- par téléphone au 02 97 67 20 55
- par mail ec.0560392x@ac-rennes.fr



Le Téléthon 2019 en images

